

TENNIS DE TABLE

<http://www.ufolepyonne.org/>

**Engagements pour la soirée de départage
par catégories du 27 janvier 2023**

Qualifications Nationaux B

Club :

Nom et Prénom	Numéro de Licence (un chiffre par case) seulement les 8 derniers chiffres
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _

A remplir et à envoyer à ufolep89tt@free.fr

avant le 16 décembre 2022

Pour participer à la soirée de départage, les joueurs doivent avoir fait au minimum un des deux premiers tours d'individuels départementaux.

Les joueurs / joueuses seuls dans leurs catégories seront exempt de cette soirée et seront qualifiés pour les nationaux dès lors qu'ils / elle ont participés aux individuels départementaux.

Dans le cas ou un autre département de la BFC Ouest présenterait des candidats, une journée régionale remplacerait cette soirée et tous les inscrits sur cette liste seraient tenus d'y participer.

Attention ! Les licences doivent être impérativement validées au moins 8 jours avant la date de la compétition.

Seuls les joueurs / joueuses uniquement Ufolep peuvent participer aux nationaux B, les licenciés FFFT tradit et promo, FSGT et les licenciés d'une fédération étrangère ne peuvent en aucun cas être qualifiés pour les nationaux B. Dans les catégories où il y aurait plus de 12 joueurs engagés, seuls les 12 meilleurs classés au général à l'issue du 2ème tour seront retenus pour disputer la soirée de départage. Une participation de 25€ sera demandé aux qualifiés pour les frais d'hébergement collectif (ou hébergement libre aux frais du joueur)